



La réhabilitation, grande absente de l'accord entre Action Logement et le gouvernement

Action Logement et le gouvernement, en réaction à la crise, se sont accordés pour redéployer des moyens du Plan d'Investissement Volontaire du premier, au bénéfice des quartiers populaires en abondant de 1,4 milliard d'euros le budget de l'ANRU. Ce plan prévoit d'accroître aussi les aides à la construction et de mieux accompagner financièrement une partie des jeunes et des salariés, notamment.

La Fédération et les Offices Publics de l'Habitat saluent ces avancées qui permettront effectivement d'amplifier la rénovation urbaine et d'accompagner une partie des publics mis en difficulté par la crise. En revanche, la Fédération doute que le nombre d'agréments puisse atteindre les 125 000 en 2021 et autant en 2022 alors qu'il a à peine tangenté les 88 000 en 2020 (contre plus de 120 000 en 2016).

La réhabilitation, notamment thermique, grande absente des annonces

La grande absente de ces annonces, c'est la réhabilitation, notamment thermique, des logements HLM, alors que va être bientôt débattu au Parlement le projet de loi « climat et résilience ». La Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat le déplore d'autant plus que la réhabilitation est un levier majeur d'une relance économique rapide dans tous les territoires, en bénéficiant aux entreprises locales.

La crise sanitaire actuelle souligne l'importance pour les habitants de pouvoir vivre dans des logements confortables, adaptés à la taille des familles tout en étant moins énergivores. La FOPH regrette ainsi qu'il n'y ait pas eu d'accord entre le gouvernement et Action Logement pour mobiliser des fonds dédiés aux réhabilitations, notamment thermiques.

Des besoins en subventions pour accélérer la réhabilitation

En juin 2020, une enquête fédérale, partagée avec les partenaires de la FOPH, a chiffré les besoins complémentaires des OPH en subventions pour accélérer la réhabilitation et la restructuration de leur patrimoine. **Une subvention de 6 000 € par logement permettrait sur la période 2021-2025, d'accroître le nombre de logements réhabilités d'environ 120 000.**

Selon Marcel Rogemont, Président de la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat : *« Pour parvenir, par étape, à la neutralité carbone pour les logements HLM, il faut être plus ambitieux. Si France Relance va contribuer à financer 40 000 réhabilitations d'envergure, nous proposons d'aller plus vite, en mobilisant pendant 5 ans, 140 millions par an de subventions pour un montant total de travaux estimé à près de 3 milliards. »*

À propos de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat (FOPH) : la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat est l'organisation professionnelle nationale qui regroupe 204 adhérents. Les OPH sont des organismes d'Hlm, dont le parc immobilier de 2,3 millions de logements accueille près de 5 millions de personnes. Implantés dans tous les territoires - métropoles, villes moyennes, bourgs - et ancrés à des collectivités locales ou à leurs groupements, ils mettent en œuvre les politiques locales de l'habitat en construisant, en réhabilitant et en proposant des services de proximité aux habitants. La Fédération promeut les intérêts de ses adhérents et les représente auprès des instances nationales et des pouvoirs publics. Elle leur apporte également son expertise dans les domaines juridique, RH, financier et technique.

Pour en savoir plus : <https://www.foph.fr/>